

# CONVENTION D'EPANDAGE

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage ICPE par épandage,

***Il est convenu entre :***

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : **SCEA EKIALDE**  
dénommé producteur d'effluent dans ce qui suit.

Demeurant à **Maison Elizaldia – 64 220 GAMARTHE**  
Elevage de porcs sur la commune de **GAMARTHE**

***et***

Nom de l'exploitant receveur des effluents : **GAEC IREIA**  
dénommé agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant à **AINHICE MONGELOS**

Parcelles sur la commune de **Ainhice-Mongelos**.

## **Article 1 - Engagement du producteur**

Chaque année, le producteur d'effluent met à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de lisier, correspondant à une quantité maximale de **1252 unités d'azote** (calculées sur la base des exportations sur la SPE annuelle mise à disposition selon les cultures), en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Un bon de livraison co-signé avec l'agriculteur bénéficiaire est établi par le producteur d'effluent pour chaque apport et au plus tard à la fin du chantier d'épandage.

Ce bon de livraison comporte les dates d'épandage, l'identification des parcelles réceptrices, les volumes par nature d'effluent et les quantités d'azote épandues.

Il est conservé et intégré au cahier d'épandage du producteur d'effluents.

## **Article 2 - Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)**

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que son exploitation agricole comporte :

Catégories d'animaux	Nombre	unités N totales produites	SAU totale (ha)	SPE mise à disposition (Ha)
Brebis laitières et vaches allaitantes	Voir détail page suivante	10 417	84,34	10,09 ha SPE <b>Dont SPE / an = 5,05 ha</b>

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité<sup>1</sup> de **149 m<sup>3</sup> de lisier** mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandables figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté)

<sup>1</sup> : Volume calculé en moyenne sur le plan d'épandage utilisé annuellement (SPE/an).

- L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucun autre effluent d'un autre élevage <sup>(2)</sup>,

**ou,**

dans le cas contraire :-

~~L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation reçoit des déjections.....~~

### **Article 3 - Durée de la convention**

La présente convention porte sur une durée de **trois années** à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

### **Article 4 - Changement d'exploitant agricole**

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière ... ) l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées agricoles).

### **Article 5 - Résiliation**

Avant son terme normal (3 ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord **des deux** parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

**Fait en deux exemplaires,**

**A Gamarthe**


**Le 17 mars 2023**

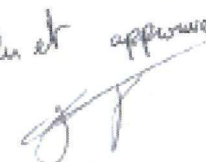
Signatures précédées de la mention « **Lu et approuvé** »

Le producteur d'effluent

L'agriculteur bénéficiaire

**SCEA EKIALDE**  
ELIZALDIA  
64220 GAMARTHE  
Tél. : 05 59 37 23 60  
RCS Bayonne 542 202 808

*Lu et approuvé*  


*Lu et approuvé*  


(2) : Rayer la mention inutile

### Détail des surfaces mises à disposition<sup>3</sup>

600 GAEC IREIA

SAU de l'exploitation: 84,34

Surface épannable :

SPE Cultures	5,09
SPE Prairies	5
	10,09

REPARTITION CULTURES			SPE	SPE / an
Cultures	ha SAU			
Maïs ensilage	4,88		5,09	2,55
Maïs	5,05			
Prairies	39,57			
Surface pastorale	33,86			
Bois pâturé	0,91		5,00	2,50
<b>TOTAL CULTURES</b>	<b>84,27</b>	0%	<b>10,09</b>	<b>5,05</b>
total CULTURES / PRAIRIES			<b>10,09</b>	<b>5,05</b>
autres	0,07			
SAU	84,34			

Étiquettes de lignes	Somme de sau_maïs	Somme de sau_Prairie	Somme de SPE_calcul
GAEC IREIA	7,09	5,61	10,09
Ainhice-Mongelos	7,09	5,61	10,09
601	5,14	1,66	4,76
610	1,95	0	1,38
611	0	3,95	3,95
<b>Total général</b>	<b>7,09</b>	<b>5,61</b>	<b>10,09</b>

### Détail des effectifs animaux présents sur l'exploitation<sup>4</sup>

Production d'azote élevage				TOTAL N	SAU de l'exploit.	SCEA EKIALDE		BILAN EXPLOITATION		
nature	effectif	/ unité	N TOTAL			SPE mise à disposition	Apport N Lisier porc	Total N organique	N organique/ ha SAU	
<b>GAEC IREIA</b>										
brebis lait	200	12	2400	2400	0	0	0	0	0	
Taureau	1	73	73	73	0	0	0	0	0	
V. All	80	81	6480	6480	0	0	0	0	0	
G2	12	54	648	648	0	0	0	0	0	
G1	12	43	516	516	0	0	0	0	0	
G0	12	25	300	300	0	0	0	0	0	
ESTIVE	coeff = 0			0	0	0	0	0	0	
TOTAL: GAEC IREIA				10 417	10 417	84,34	5,05	782	11 199	133

<sup>3</sup> : Données issues de TELEPAC

<sup>4</sup> : Normes CORPEN (N / animal)



## Annexe 6 : Aptitude des terres à l'épandage

**LISTE RECAPITULATIVE DES PARCELLES D'EPANDAGE**

Exploitant		ILOT		Réf. parcelle	SAU (Surf. Agricole Utile)		SPE* TOTAL	NOTE APTITUDE	Surface		
		N°	ilot		SAU parc.	Cultures			Aptitude 0	Aptitude 1	Aptitude 2
100	PETOTEGUY MARCEL	102	5,16	102 PP1	0,96	Prairie	0,96	1	0	0,96	0
				102 PP2	3,09	Prairie	3,09	1	0	3,09	0
				102 AU	1,11	Autre Util.	0	0	1,11	0	0
		107	4,25	107 PP	4,25	Prairie	4,25	1	0	4,25	0
		112	4,58	1121 PP	2,96	Prairie	2,02	1	0	2,02	0
				1122 AU	0,58	Autre Util.	0	0	0,58	0	0
				1123 AU	1,04	Autre Util.	0	0	1,04	0	0
		113	2,04	113 PP	1,48	Prairie	1,47	1	0	1,47	0
				113 AU	0,56	Autre Util.	0	0	0,56	0	0
		114	1,03	114 PP	1,03	Prairie	1,03	1	0	1,03	0
		116	1	116 PP	0,82	Prairie	0,76	2	0	0	0,76
				116 PT	0,18	Prairie	0,18	2	0	0	0,18
		117	5,69	1171 PT1	0,04	Prairie	0	0	0,04	0	0
				1172 PT2	0,07	Prairie	0	0	0,07	0	0
				1173 PT3	1,52	Prairie	0,01	2	0	0	0,01
				1174 PP	2,09	Prairie	1,38	2	0	0	1,38
1175 M	1,86			Maïs	1,42	2	0	0	1,42		
1176 AU	0,11	Autre Util.	0	0	0,11	0	0				
200	GAEC ERRECARTIA	201	5,61	2011 M	5,49	Maïs	4,81	2	0	0	4,81
				2012 PT	0,12	Prairie	0	0	0,12	0	0
		203	19,59	2031 PP1	0,37	Prairie	0,18	2	0	0	0,18
				2032 PP2	5,78	Prairie	5,02	1	0	5,02	0
				2033 PP3	5,67	Prairie	4,95	2	0	0	4,95
				2034 AU	0,54	Autre Util.	0	0	0,54	0	0
				2035 PT	2,01	Prairie	1,8	2	0	0	1,8
				2036 PP	5,22	Prairie	4,15	1	0	4,15	0
		204	0,96	204 M	0,96	Maïs	0,84	2	0	0	0,84
		205	15,1	2051 AU	3,53	Autre Util.	0	0	3,53	0	0
				2052 PP	11,57	Prairie	6,56	1	0	6,56	0
		207	1,14	207 PP	1,14	Prairie	0,73	2	0	0	0,73
209	9,15	209 PP	9,15	Prairie	9,15	1	0	9,15	0		
210	4,28	210 PP	4,28	Prairie	4,28	1	0	4,28	0		
219	3,78	219 PP	3,78	Prairie	3,42	2	0	0	3,42		
300	CACHENAUT Nicolas	301	2,27	3011 M	1,25	Maïs	0,52	2	0	0	0,52
				3012 M	1,02	Maïs	0,49	2	0	0	0,49
		302	2,79	3021 PT	1,55	Prairie	0,79	2	0	0	0,79
				3022 PT	1,24	Prairie	0,4	2	0	0	0,4
306	1,79	306 PP	1,79	Prairie	1,79	1	0	1,79	0		
400	GAEC OLHASSOA	403	1,58	403 PP	1,58	Prairie	1,58	1	0	1,58	0
		404	2,8	4041 PP1	0,28	Prairie	0	0	0,28	0	0
				4042 PP2	2,52	Prairie	2,52	1	0	2,52	0
		407	5,16	4071 AU	0,33	Autre Util.	0	0	0,33	0	0
				4072 M	4,83	Maïs	2,1	1	0	2,1	0
		410	8,23	4101 PP1	0,6	Prairie	0	0	0,6	0	0
				4102 PP2	4,59	Prairie	0	0	4,59	0	0
4103 M	3,04			Maïs	0,92	2	0	0	0,92		

# LISTE RECAPITULATIVE DES PARCELLES D'EPANDAGE

Exploitant		ILOT		Réf. parcelle	SAU (Surf. Agricole Utile)		SPE* TOTAL	NOTE APTITUDE	Surface			
		N°	ilot		SAU parc.	Cultures			Aptitude 0	Aptitude 1	Aptitude 2	
500	GAEC XOKOAN	506	8,77	5061	PP1	4,66	Prairie	2,64	2	0	0	2,64
				5062	PP2	1,91	Prairie	1,7	1	0	1,7	0
				5063	PT	2,2	Prairie	0,79	2	0	0	0,79
		507	2,7	507	PP1	1,91	Prairie	1,91	2	0	0	1,91
				507	PP2	0,49	Prairie	0,23	2	0	0	0,23
				507	AU	0,3	Autre Util.	0	0	0,3	0	0
		508	0,18	508	PT	0,18	Prairie	0,18	1	0	0,18	0
		509	2,27	509	PP	2,27	Prairie	2,27	1	0	2,27	0
		510	0,73	510	PP	0,73	Prairie	0,73	1	0	0,73	0
		511	1,14	511	PP	1,14	Prairie	0	0	1,14	0	0
		512	0,84	512	PP	0,84	Prairie	0,84	1	0	0,84	0
		513	0,79	513	PP	0,79	Prairie	0,79	1	0	0,79	0
		514	21,02	514	PP1	14,92	Prairie	8,5	1	0	8,5	0
				514	PT1	0,86	Prairie	0,54	1	0	0,54	0
				514	PP2	0,96	Prairie	0,76	1	0	0,76	0
				514	AU	3,17	Autre Util.	0	0	3,17	0	0
				514	PT2	1,11	Prairie	0,44	1	0	0,44	0
515	14,96	515	PT1	1,53	Prairie	0,37	1	0	0,37	0		
		515	PT2	1,44	Prairie	0,19	1	0	0,19	0		
		515	M	1,26	Maïs	0,13	1	0	0,13	0		
		515	PP1	7,42	Prairie	5,15	1	0	5,15	0		
		515	PT3	0,53	Prairie	0	0	0,53	0	0		
		515	PP	2,78	Prairie	0,5	1	0	0,5	0		
600	GAEC IREIA**	601	6,8	6011	M1	1,7	Maïs	1,66	1	0	1,66	0
				6012	M2	1,55	Maïs	1,55	2	0	0	1,55
				6013	M3	1,89	Maïs	0,5	1	0	0,5	0
				6014	PT	1,66	Prairie	1,05	2	0	0	1,05
		611	8	6110	AU	4,05	Autre Util.	0	2	0	0	0
				6111	PT	1,9	Prairie	1,9	1	0	1,9	0
				6112	PP	2,05	Prairie	2,05	2	0	0	2,05
610	1,95	610	M	1,95	Maïs	1,38	2	0	0	1,38		
			VRAI			178,13	0	112,32	85,00	18,64	77,12	35,20

\* : SPE : Surface potentielle épandable

\*\* : SPE potentielle dont Surface épandable / an

GAEC IREIA\*\*

## **Annexe 7 : Evaluation incidences Natura 2000**

- Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000
  - Plan et liste des parcelles du plan d'épandage dans le zonage Natura 2000
- 
-



FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000



*Par qui ?*

*Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

*Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.*

*A quoi ça sert ?*

*Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.*

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **SCEA EKIALDE**

Commune et département) : **GAMARTHE (64)**

Adresse : **Maison Elizaldia**

**64 220 GAMARTHE**

Téléphone : **0559372350**

Nom du projet : **Restructuration de l'élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage.**

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet de la SCEA EKIALDE concerne la restructuration et l'augmentation de la capacité d'engraissement de porcs soumis à enregistrement au titre des ICPE, dont l'effectif après projet sera de 1 340 animaux équivalents.

Ce projet, sans nouvelle construction, s'articule de la façon suivante, :

- Mise à jour, dans le cadre de l'actualisation du dossier Installations Classées Enregistrement, des installations (bâtiments, ouvrages de stockage, capacités de stockage agronomiques...), des effectifs présents et de la production annuelle de l'élevage,
- Actualisation du plan d'épandage.

### b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **GAMARTHE** N° Département : **64** Lieu-dit : /  
section **ZH**, parcelle n°**37**.

Le site d'élevage est situé en bordure de la zone Natura 2000 de la Nive (cartographie page suivante).

**En site(s) Natura 2000**

n° de site(s) :

**Hors site(s) Natura 2000**  A quelle distance ?

La zone de protection Natura 2000 la plus proche est :  
FR7200786 – Directive Habitat : La Nive.

Le site d'élevage se trouve à 35 m de cette zone Natura 2000

Les zones d'épandage : La surface des parcelles étant en partie ou totalement situées dans le périmètre Natura 2000, représente une surface totale de 54,42 ha .

La surface épandable (SPE) de ces parcelles représente 29,06 ha soit 25 % de la SPE totale.

### c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Le projet concerne la restructuration de l'élevage existant, sans nouvelles constructions. Il comprend également la mise à jour du plan d'épandage permettant la valorisation des effluents sur des terres en culture.

< 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) :

- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne  
 nocturne

- Durée précise si connue:

- Permanente pour le bâtiment

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois pour l'épandage  
 1 an à 5 ans  
 1 mois à 1 an  
 > 5 ans

- Période précise si connue : .....(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Epandage

- Printemps  
 Eté  
 Automne  
 Hiver

- Fréquence :

- chaque année  
 chaque mois  
 autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

**Pas de rejets ou d'intervention dans le milieu.**

**Les épandages seront réalisés exclusivement sur des parcelles en culture ou en prairies et exploitées et en tenant compte des besoins. Une exclusion de 35 m systématique par rapport au cours d'eau sera respectée.**

**Le type de bâtiments et les capacités de stockage des effluents de 10 mois ne provoqueront pas d'écoulements d'effluents vers les cours d'eau.**

f. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : .....

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €  
 de 5 000 à 20 000 €  
 de 20 000 € à 100 000 €  
 > à 100 000 €

## 2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

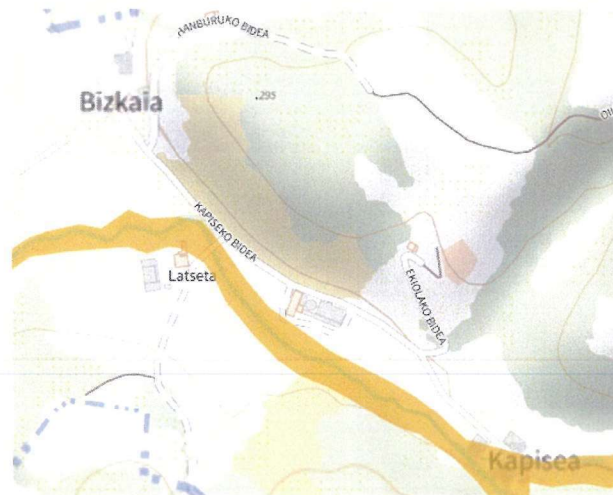
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences .....

Le site d'élevage se trouve en bordure du périmètre du site Natura 2000 de la Nive



*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

**PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) **zones d'inventaire ZNIEFF 1 et 2 sur les communes du rayon de 1 km :**
  - LANDES, BOIS ET PRAIRIES DU BASSIN DE LA BIDOUZE (720012201)
  - RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES NIVES (720012968)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires :

**Zones agricoles principalement en prairies utilisées pour le pastoralisme, cultivées, entrecoupées de bois et bosquets, d'infrastructures routières (départementales et communales), de zones urbanisées (regroupées dans les bourgs) et d'exploitations agricoles éparses.**

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 : .....  
 Photo 2 : .....  
 Photo 3 : .....  
 Photo 4 : .....  
 Photo 5 : .....  
 Photo 6 : .....

**TABLEAU MILIEUX NATURELS :**

Le site Natura 2000 « La Nive » ontient 19 habitats d’intérêt communautaire dont 5 prioritaires (surlignés en bleu) et 18 espèces annexe II de la directive « Habitats, faune et flore »

TYPE D’HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....	X X	Conifères Chênes, chataigniers...
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
Zones humides	fossé cours d’eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....	X X	
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
Autre type de milieu	.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes	Papillons ...	x	Plusieurs sortes de papillons...
	Lucane, abeille, frelon	x	
		x	
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Chevreuril	x	
	sanglier	x	
Oiseaux	Pigeon ramier	x	
Plantes	Laiteron, pâturin,	x	Bords des routes et des parcelles cultivées
	Renouée des oiseaux,	x	
	Trèfle, vesce des prés	x	
Poissons	Gardon, goujon	x	
	Lamproie	x	
	truite	x	

#### 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet ne comprend pas de nouvelles constructions.

Le plan d'épandage est exclusivement défini sur des parcelles cultivées (culture du maïs ou prairies exploitées en fauche et/ou pâture).

Il n'y aura pas de destruction ou détérioration du milieu naturel ou habitat d'espèce.

Les mesures mises en place permettent de respecter les enjeux et objectifs du site.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Néant

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet s'inscrit dans un site d'élevage et un plan d'épandage existants. Il n'y aura pas d'incidences liées au projet.

#### 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non*

*d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

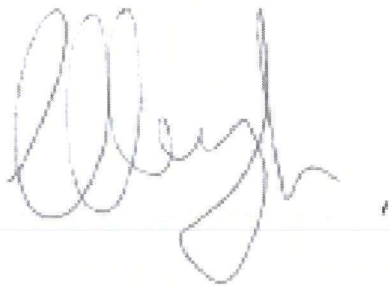
**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**A GAMARTHE**  
(signature)

**Le 23/05/2023**





**LISTE RECAPITULATIVE DES PARCELLES D'EPANDAGE**

Commune	Exploitant		ILOT		Réf. parcelle	SAU (Surface Agricole Util)		SPE* TOTAL	SPE Natura 2000
			N°	ilot		SAU parc.	Cultures		
Ainhice-Mongelos	100	PETOTEGUY MARCEL	102	5,16	102 PP1	0,96	Prairie	0,96	0,96
					102 PP2	3,09	Prairie	3,09	0
					102 AU	1,11	Autre Util.	0	0
			107	4,25	107 PP	4,25	Prairie	4,25	4,25
			112	4,58	1121 PP	2,96	Prairie	2,02	2,02
					1122 AU	0,58	Autre Util.	0	0
					1123 AU	1,04	Autre Util.	0	0
			113	2,04	113 PP	1,48	Prairie	1,47	1,47
					113 AU	0,56	Autre Util.	0	0
			114	1,03	114 PP	1,03	Prairie	1,03	1,03
			116	1	116 PP	0,82	Prairie	0,76	0,76
					116 PT	0,18	Prairie	0,18	0
			117	5,69	1171 PT1	0,04	Prairie	0	0
					1172 PT2	0,07	Prairie	0	0
					1173 PT3	1,52	Prairie	0,01	0
					1174 PP	2,09	Prairie	1,38	0
					1175 M	1,86	Maïs	1,42	0
1176 AU	0,11	Autre Util.			0	0			
Lacarre	200	GAEC ERRECARTIA	201	5,61	2011 M	5,49	Maïs	4,81	4,81
					2012 PT	0,12	Prairie	0	0
			203	19,59	2031 PP1	0,37	Prairie	0,18	0,18
					2032 PP2	5,78	Prairie	5,02	0
					2033 PP3	5,67	Prairie	4,95	0
					2034 AU	0,54	Autre Util.	0	0
					2035 PT	2,01	Prairie	1,8	0
					2036 PP	5,22	Prairie	4,15	0
			204	0,96	204 M	0,96	Maïs	0,84	0,84
			205	15,1	2051 AU	3,53	Autre Util.	0	0
					2052 PP	11,57	Prairie	6,56	0
			207	1,14	207 PP	1,14	Prairie	0,73	0,73
209	9,15	209 PP	9,15	Prairie	9,15	9,15			
210	4,28	210 PP	4,28	Prairie	4,28	4,28			
219	3,78	219 PP	3,78	Prairie	3,42	3,42			
Gamarthe	300	CACHENAUT Nicolas	301	2,27	3011 M	1,25	Maïs	0,52	0
					3012 M	1,02	Maïs	0,49	0,49
			302	2,79	3021 PT	1,55	Prairie	0,79	0,79
					3022 PT	1,24	Prairie	0,4	0
			306	1,79	306 PP	1,79	Prairie	1,79	1,79
Bustince-Iriberry	400	GAEC OLHASOIA	403	1,58	403 PP	1,58	Prairie	1,58	1,58
			404	2,8	4041 PP1	0,28	Prairie	0	0
					4042 PP2	2,52	Prairie	2,52	0
			407	5,16	4071 AU	0,33	Autre Util.	0	0
4072 M	4,83	Maïs			2,1	0			
Ainhice-Mongelos	400	GAEC OLHASOIA	410	8,23	4101 PP1	0,6	Prairie	0	0
					4102 PP2	4,59	Prairie	0	0
					4103 M	3,04	Maïs	0,92	0

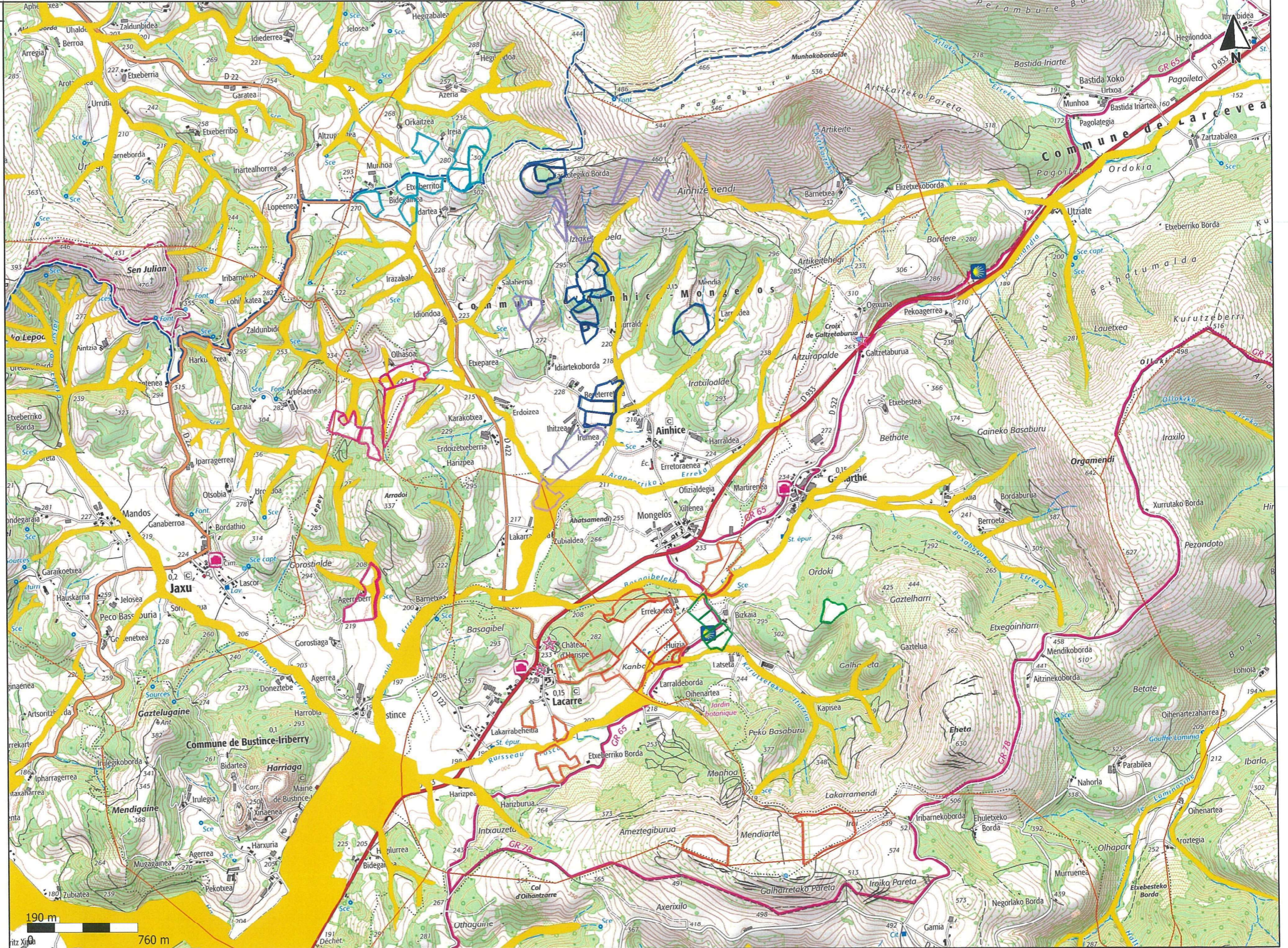
**LISTE RECAPITULATIVE DES PARCELLES D'EPANDAGE**

Commune	Exploitant		ILOT		Réf. parcelle	SAU (Surface Agricole Util)		SPE* TOTAL	SPE Natura 2000
			N°	ilot		SAU parc.	Cultures		
Ainhice-Mongelos	500	GAEC XOKOAN	506	8,77	5061 PP1	4,66	Prairie	2,64	2,64
					5062 PP2	1,91	Prairie	1,7	0
					5063 PT	2,2	Prairie	0,79	0
			507	2,7	507 PP1	1,91	Prairie	1,91	1,91
					507 PP2	0,49	Prairie	0,23	0
					507 AU	0,3	Autre Util.	0	0
			508	0,18	508 PT	0,18	Prairie	0,18	0,18
			509	2,27	509 PP	2,27	Prairie	2,27	2,27
			510	0,73	510 PP	0,73	Prairie	0,73	0,73
			511	1,14	511 PP	1,14	Prairie	0	0
512	0,84	512 PP	0,84	Prairie	0,84	0,84			
513	0,79	513 PP	0,79	Prairie	0,79	0,79			
Uhart-Mixe			514	21,02	514 PP1	14,92	Prairie	8,5	8,5
					514 PT1	0,86	Prairie	0,54	0
					514 PP2	0,96	Prairie	0,76	0
					514 AU	3,17	Autre Util.	0	0
					514 PT2	1,11	Prairie	0,44	0
			515	14,96	515 PT1	1,53	Prairie	0,37	0,37
					515 PT2	1,44	Prairie	0,19	0
					515 M	1,26	Maïs	0,13	0
					515 PP1	7,42	Prairie	5,15	0
					515 PT3	0,53	Prairie	0	0
515 PP	2,78	Prairie	0,5	0					
Ainhice-Mongelos	600	GAEC IREIA**	601	6,8	6011 M1	1,7	Maïs	1,66	0,83
					6012 M2	1,55	Maïs	1,55	0
					6013 M3	1,89	Maïs	0,5	0
					6014 PT	1,66	Prairie	1,05	0
			611	8	6110 AU	4,05	Autre Util.	0	0,69
					6111 PT	1,9	Prairie	1,9	0
					6112 PP	2,05	Prairie	2,05	0
610	1,95	610 M	1,95	Maïs	1,38	0,69			
			VRAI			178,13	0	112,32	58,99

**LEGENDE**

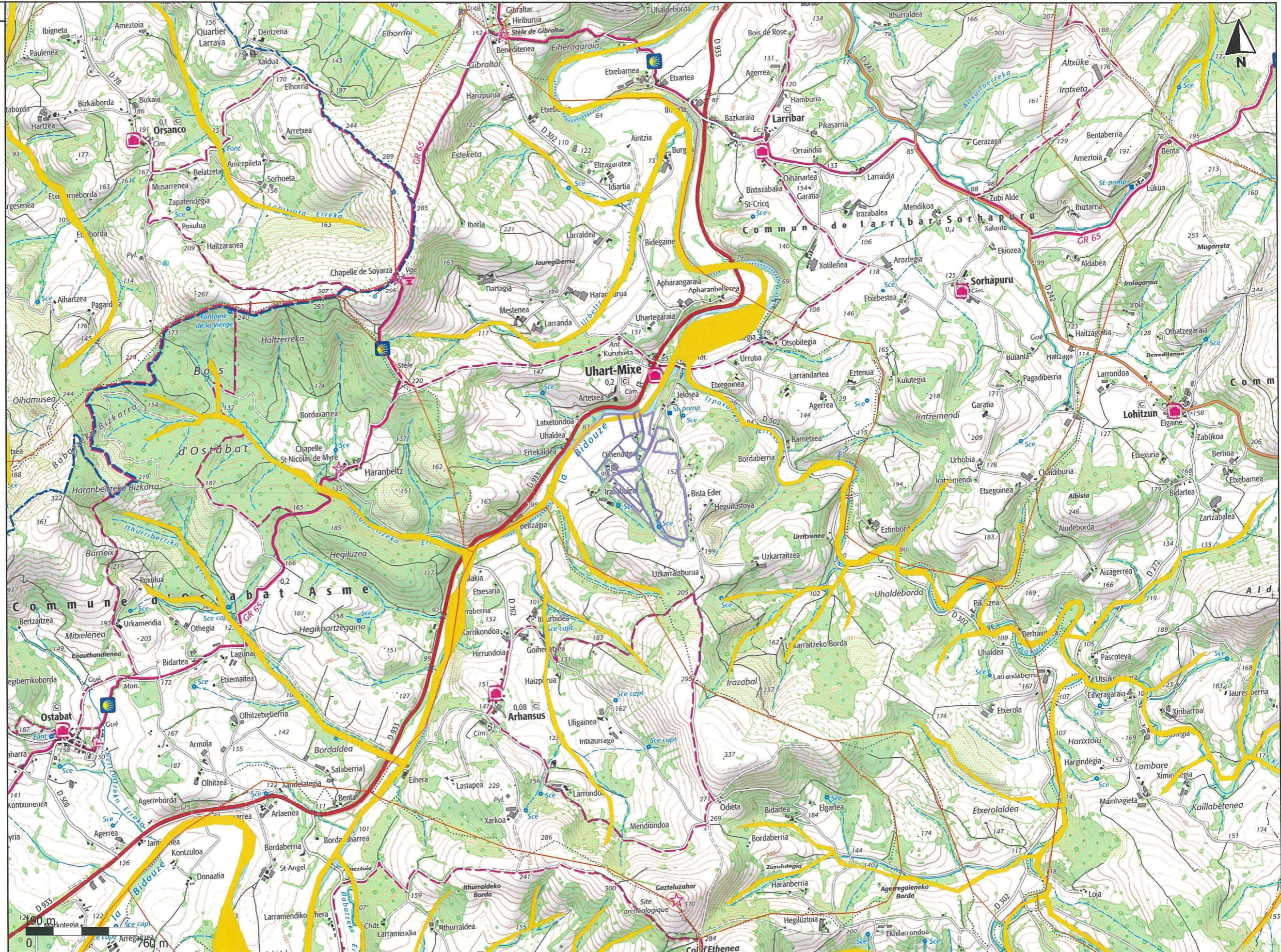
Tiers prêteur de terre

- CACHENAUT
- GAEC ERRECARTIA
- GAEC IREIA
- GAEC OLHASOIA
- GAEC XOKOAN
- PETOTEGUY Michel



LEGENDE

- Tiers préteur de terre
- CACHENAUT
- GAEC ERRECARTIA
- GAEC IREIA
- GAEC OLHASOIA
- GAEC XOKOAN
- PETOTEGUY Michel



## **Annexe 8 : Exportations des cultures :**

- Normes CORPEN d'exportation des cultures
- 
-

**Exportations par les productions végétales**

Cultures	Exportation			
	Kg/q-grain récolté	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O
<b>Grain</b>				
Blé tendre	1,9	0,9	0,7	
Avoine	1,9	0,8	0,7	
Orge	1,5	0,8	0,7	
Triticale	1,9	0,9	0,6	
Seigle	1,4	1,0	0,6	
Maïs grain	1,5	0,7	0,5	
Colza hiver	3,5	1,4	1,0	
Tournesol	1,9	1,5	2,3	
<b>Grain + paille</b>				
Blé tendre	2,5	1,1	1,7	
Avoine	2,5	1,1	1,9	
Orge	2,1	1,0	1,9	
Triticale	2,5	1,1	1,6	
Seigle	2,0	1,3	1,8	
Maïs grain	2,2	0,9	2,3	
Colza hiver	7,0	2,5	10,0	
Tournesol	3,7	2,5	10,0	
<b>Grain</b>				
Pois hiver	3,7	1,1	1,6	
Pois print.	3,6	0,9	1,6	
Féverole pr.	4,1	1,1	1,5	
Féverole hi.	3,8	1,1	1,4	
Lupin hiver	5,1	0,9	1,4	
Lupin print.	5,3	0,8	1,4	
Soja	6,1	1,6	2,5	
<b>Grain + paille</b>				
Pois hiver	5,0	1,4	4,2	
Pois print.	5,0	1,1	3,9	
Féverole pr.	5,1	1,3	3,6	
Féverole hi.	4,9	1,3	3,1	
Lupin hiver	6,1	1,1	2,5	
Lupin print.	5,2	1,0	3,9	
Soja	7,1	2,2	5,5	
<b>Kg/t de MS récoltée</b>				
Maïs fourrage	12,5	5,5	12,5	
Choux four 1/2 Moellier	25	8	33	
Choux four Moellier	35	10	45	
Graminées fourragères				
Pâture • 3 semaines	50	10	55	
• 4 "	35	8	45	
• 5 "	25	7	33	
Ensilage	20	6	25	
Foin pleine épiaison	15	6	22	
Floraison	13	5	20	
Légumineuses				
- sans fleur	46	12	35	
- avec fleur	32	10	25	

Cultures	Exportation			
	Kg/ tonne récoltée	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O
Pomme de terre	3,5	1,7	6,5	
Carotte	3,0	2,0	5,0	
Oignon	2,0	1,5	4,5	
Epinard	5,0	1,5	3,0	
- Endive (racines)	2,5	1,5	5,0	
Haricot vert	3,4	1,0	3,2	
Betterave fourragère				
- racines 1,5	0,5	2,0		
- verts 3	1,0	4,0		
Echalottes	2,0	1,5	5,5	
<b>Kg/ 10 000 têtes réc.</b>				
Laitue plein champ	1,2	1,0	5,0	
<b>Kg/ 1000 pommes réc.</b>				
Choux fleurs				
- Janvier cond.vrac	25,0	8,0	24,0	
- Janvier cond.champ	12,0	4,0	11,0	
- Mars condit. vrac	20,0	5,0	20,0	
- Mars condit. Champ	10,0	3,0	10,0	
- Mai condit. Vrac	22,0	8,0	21,0	
- Mai condit. Champ	11,0	4,0	11,0	
<b>Kg/ t. têtes récoltées</b>				
Artichauts				
Drageons : têtes	4,5	1,2	5,5	
+ bâtons	5,5	2,0	10,8	
+ feuilles	9,5	2,8	21,5	
2 ans : têtes	3,2	1,3	6,2	
+ bâtons	5,5	2,0	10,0	
+ feuilles	8,0	2,5	15,5	
3 ans : têtes	3,8	1,2	5,0	
+ bâtons	4,5	1,6	8,5	
+ feuilles	6,5	2,1	13,3	

## **Annexe n°9 : Biosécurité dans l'élevage**

- Plans de biosécurité (zones et circulation, gestion des flux entrants et sortants)
  - Protocole de nettoyage affiché dans local n° 9
- 
-

3.1. Plan de circulation et les sens de circulation Gamarthe

Gamarthe



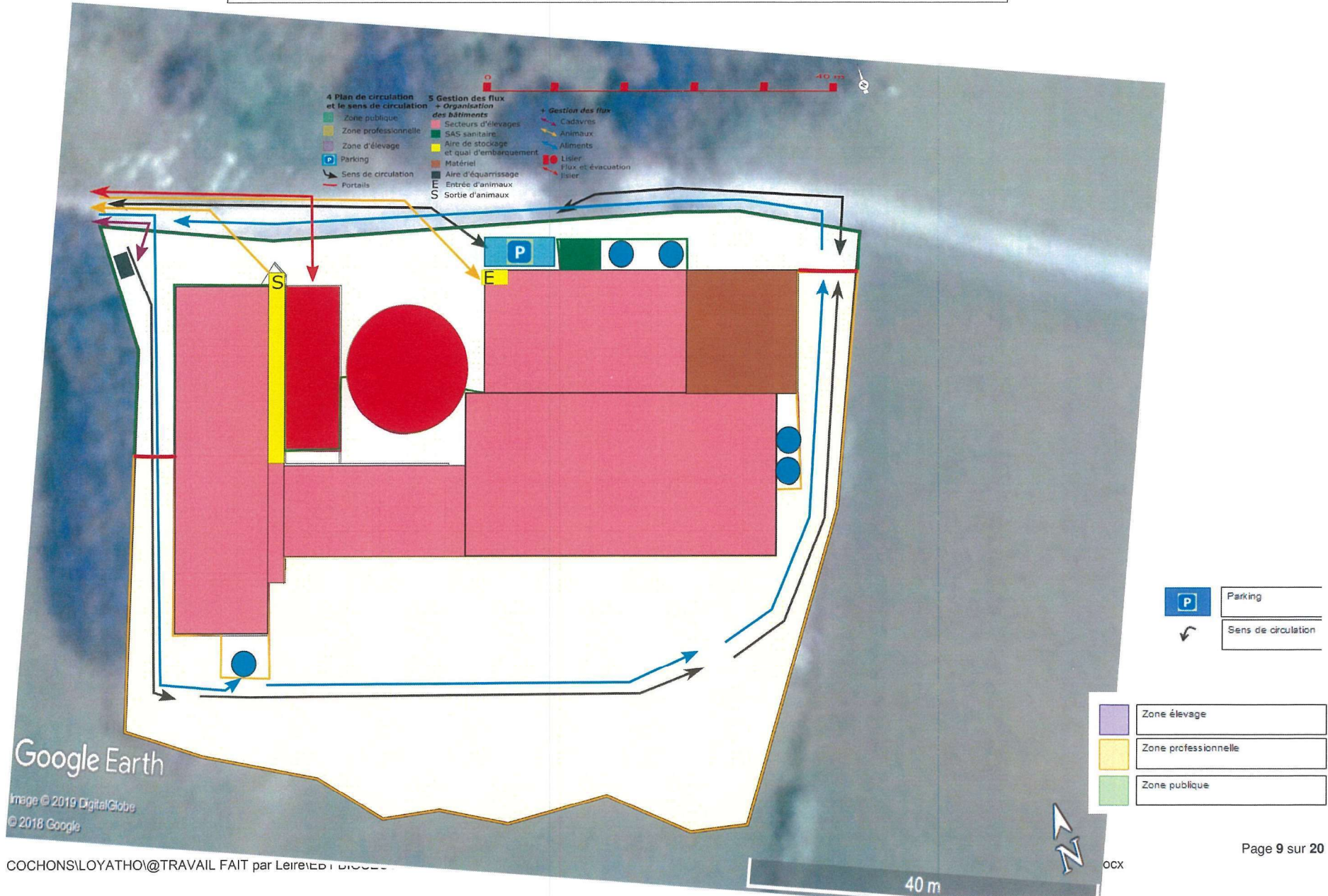


### 3.2. La gestion des flux

(Circuits entrants et sortants des animaux, des personnes, du matériel, des intrants, des cadavres, des produits et des sous-produits animaux).

Gamarthe

### 3.2. Plan de gestion des flux Gamarthe



## 2.4 Numéro d'urgence



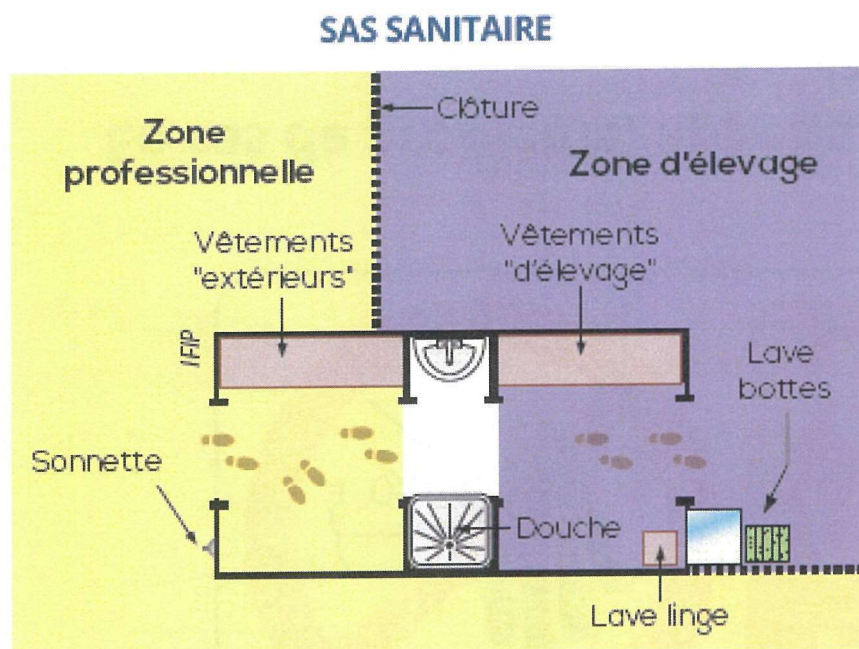
**En cas de problème, appelez à la Ferme Elizaldia Gamarthe Bourg :**

**Au : 05 59 37 23 50**

**Ou au : 06 74 81 73 57**

SCEA EKIALDE	EB3 Biosécurité Affiches	Modification de : Leire Loyatho Le : 09/12/2022
		Réalisé par : LL Le : 10/10/2022

## 1.9 Signalétique



Le personnel de l'élevage allant de la **zone d'élevage à la zone professionnelle** doit impérativement passer par un sas sanitaire et revêtir une tenue et des bottes différentes de celles utilisées dans l'élevage en respectant la **marche en avant dans le sas**.

### Rappel :

#### 1) Zone professionnelle :

- Vêtements extérieurs, bijoux et montre ôtés dans la partie extérieure du sas.
- Respecter l'ordre suivant : enlever chaussures puis vêtements puis lavage des mains ou douche.

#### 2) Zone intermédiaire de lavage :

Si possible, prendre une douche ou, à défaut, se laver les mains avec savon puis gel hydro alcoolique et, de l'autre côté du sas, revêtir une tenue et des bottes dédiées à l'élevage.

#### 3) Zone d'élevage :

Tenues et bottes de l'élevage lavées dans la zone d'élevage du sas. **Laver les vêtements à 60°C.**

Sortie de l'élevage de la même manière en appliquant les procédures en sens inverse.

### Visiteurs :

- Port de gants jetables et charlotte.
- Signer le **cahier d'émargement** des visites avec le motif de la visite.

SCEA EKIALDE	EB3 Biosécurité Affiches	Modification de : Leire Loyatho Le : 09/12/2022
		Réalisé par : LL Le : 10/10/2022

## 8.2 Protocole de nettoyage

### Après chaque bande :

- 1) Vider la pièce
- 2) Tremper et dégrossir au karcher
- 3) Utiliser le détergent
- 4) Rincer au karcher
- 5) Passer le désinfectant
- 6) Rincer
- 7) Laisser sécher 3 jours au minimum

Même protocole pour **les couloirs** et **le quai d'embarquement et débarquement** après le passage des animaux.

**Nettoyage du SAS hygiène une fois par semaine :** 1) Ranger et vider notamment le sol, 2) Nettoyer les surfaces, 3) Nettoyer le sol avec un détergent et désinfectant 4) Rincer 5) Laisser sécher